

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 05626

Numéro SIREN : 798 244 711

Nom ou dénomination : LA TENAILLE

Ce dépôt a été enregistré le 27/05/2024 sous le numéro de dépôt A2024/019566

LA TENAILLE

Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
167 Route de Frontigny 69390 CHARLY
798 244 711 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 20 NOVEMBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS
ET LE VINGT NOVEMBRE

Les Associés de la Société **LA TENAILLE**, société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros, dont le siège social est situé 167 Route de Frontigny 69390 CHARLY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 798 244 711 (la « Société »), se sont réunis au siège social, d'un commun accord.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel DESVIGNES en sa qualité de Président.

La feuille de présence, qui a été émarginée par chaque associé ou représentant en entrant en séance, permet de constater la présence ou la représentation de :

- **Monsieur Mikaël BRASERO**
Propriétaire de 1.500 actions **1.500 actions**
- **Monsieur Pierre VALARD**
Propriétaire de 1.500 actions **1.500 actions**
- **La société HBC**
Représentée par M. Michel DESVIGNES
Propriétaire de 7.000 actions **7.000 actions**
- TOTAL** **10.000 actions**

Le Président de Séance constate que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut donc valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise, ce dont l'Assemblée lui donne acte.

Puis il rappelle que l'Ordre du Jour de la présente Assemblée est le suivant :

- Démission de Monsieur Mikaël BRASERO de son mandat de Directeur Général,
- Nomination de Monsieur Kendall OLLIEU comme Directeur Général en remplacement, pour une durée illimitée,
- Pouvoirs pour formalités.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à la disposition des Associés présents :

- La copie de la lettre de démission de Monsieur BRASERO,
- Le rapport du Président.

Il déclare que les documents prévus par la loi et les statuts et qu'il énumère, ont été régulièrement communiqués aux Associés.

L'Assemblée Générale lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance donne ensuite lecture du rapport de gestion et du spécial du Président.

Lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DE MONSIEUR MIKAEL BRASERO DE SON MANDAT DE DIRECTEUR GENERAL

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de son mandat de Directeur Général de Monsieur Mikaël BRASERO, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION DE MONSIEUR KENDALL OLLIEU EN QUALITE DE DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT

L'Assemblée Générale décide de nommer en remplacement, en qualité de Directeur Général, pour une durée illimitée :

- Monsieur **Kendall, Loïs OLLIEU**, né le 17 janvier 1991 à TOULON (83000), de nationalité française, demeurant 4 Rue Grognard 69001 LYON.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités requises par la loi.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Et de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par les associés.

Monsieur Mikaël BRASERO
Associé

Monsieur Pierre VALARD
Associé

La société HBC
Représentée par Monsieur Michel DESVIGNES
Associée